

# PLU de Coutiches : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 avril 2026

**Le document d'urbanisme en vigueur à Coutiches (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 12 décembre 2025. Il délimite 86 zones, dont 69 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 avril 2026.**

- Le PLU de Coutiches s'applique dans sa version du 12 décembre 2025.
- Il délimite 86 zones : 69 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 10 agricoles (A) et 5 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Coutiches occupe le rang 96 par le nombre de zones délimitées : 39 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 323 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Coutiches depuis 2013, pour 344 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

## Le zonage en chiffres

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Zones délimitées       | 86 zones |
| Zones urbaines (U)     | 69 zones |
| Zones à urbaniser (AU) | 2 zones  |
| Zones agricoles (A)    | 10 zones |
| Zones naturelles (N)   | 5 zones  |

## Le document en vigueur

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document en vigueur      | Plan local d'urbanisme                                                                                                                                                                                                                                  |
| Document                 | COUTICHES                                                                                                                                                                                                                                               |
| Version du               | 12 décembre 2025                                                                                                                                                                                                                                        |
| Partition GPU            | DU_59158                                                                                                                                                                                                                                                |
| Règlement officiel (PDF) | <a href="https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_59158/5b8c954bbbd3b41e6848787c24a356e3/59158_reglement_20230206.pdf">https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_59158/5b8c954bbbd3b41e6848787c24a356e3/59158_reglement_20230206.pdf</a> |

## Les risques naturels et technologiques à Coutiches

|                                                       |                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dernière décision au Journal officiel                 | État de catastrophe naturelle reconnu                                                                                                                                      |
| Phénomène naturel                                     | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols                                                                             |
| Publié au Journal officiel le                         | 14 mai 2026                                                                                                                                                                |
| Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le | 13 juin 2026                                                                                                                                                               |
| Motivation de la décision                             | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° 10RETEX1000054100685. |
| L'arrêté sur Légifrance                               | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/journal/loi/2025-12-12/59158">https://www.legifrance.gouv.fr/journal/loi/2025-12-12/59158</a>                                      |
| Risques majeurs recensés                              | 10RETEX1000054100685                                                                                                                                                       |
| Reconnaitssances de l'état de catastrophe naturelle   | 10RETEX1000054100685                                                                                                                                                       |
| Dernier événement reconnu, commencé le                | 1er janvier 2025                                                                                                                                                           |

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/coutiches-59158>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

## PLU de Coutiches : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

### La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAj, UB, UBj, UE, UH

1AU

### Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59158

59310

CC Pévèle-Carembault

Nord

Hauts-de-France

### L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

86 zones

86 zones

86 zones

### L'urbanisme dans les communes voisines

Bouvignies (3,7 km)

Auchy-lez-Orchies (3,7 km)

Orchies (4,1 km)

Bersée (4,6 km)

Cappelle-en-Pévèle (6,1 km)

Beuvry-la-Forêt (6,6 km)

Moncheaux (7,1 km)

Nomain (7,1 km)

Mons-en-Pévèle (7,2 km)

Landas (7,7 km)

Mérignies (7,8 km)

Genech (9,2 km)

Thumeries (9,2 km)

Templeuve-en-Pévèle (9,3 km)

Pont-à-Marcq (9,7 km)

Tourmignies (9,7 km)

Aix-en-Pévèle (9,8 km)

Mouchin (10,3 km)

91 zones

47 zones

65 zones

64 zones

99 zones

118 zones

51 zones

139 zones

102 zones

107 zones

160 zones

61 zones

24 zones

117 zones

21 zones

56 zones

73 zones

52 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/coutiches-59158>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.